ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BILAN DES PROGRAMMES DE COOPERATION INTERNATIONALE PILOTES PAR LA DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Situation arrêtée à Mars 2021

SOMMAIRE

CONTENU	PAGES
I. INTRODUCTION	3
II. ANALYSE DES DONNEES	4
A. BILAN GLOBAL	4
B. BILAN PAR PARTENAIRES	5
C. ETENDUE TERRITORIALE DES PROGRAMMES	6
D. THEMATIQUES TRAITEES	7
E. ECHEANCIER DES PROGRAMMES	7
F. ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES	8
G. REGIONS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES	9
III. CONCLUSION	10

I. INTRODUCTION

La Direction Générale des Collectivités Territoriales, de par les missions d'assistance technique et financière aux Collectivités Territoriales dont elle a la charge, a conclu plusieurs accords avec plusieurs partenaires institutionnels de la coopération internationale et ceux relevant des institutions spécialisées des Nations-Unies en vue d'améliorer la gestion des Collectivités Territoriales sur tous les plans (financier, technique, administratif, bonne gouvernance, etc.) à même de réunir toutes les conditions de réussite du processus de la Régionalisation Avancée.

Avec les nouveaux apports des Lois Organiques sur les Collectivités Territoriales de 2015, notamment la consécration du rôle de la démocratie participative, la reconnaissance de la prééminence de la région en matière de planification et de développement économique et social, l'ouverture de larges perspectives d'évolution dans le transfert des compétences en application des principes de subsidiarité, de progressivité et de différenciation, le renforcement du dispositif de financement des budgets des Régions d'une part, et la multiplicité des programmes ou accords signés avec les partenaires de la coopération internationale visant l'accompagnement des Collectivités Territoriales pour la mise en place des principes de la régionalisation avancée d'autre part, la DGCT a mis en place une cartographie détaillée de l'ensemble des actions ou programmes de coopération qu'elle pilote en vue de :

L'alignement, l'harmonisation et la cohérence des programmes de coopération avec les priorités du plan d'actions de la DGCT 2021-2023;
La mise en place d'outils d'évaluation des progrès accomplis et des degrés d'appropriation par les collectivités territoriales du savoir et savoir-faire transférés par les programmes de coopération ;
La convergence et la complémentarité entre les différents programmes de coopération internationale.

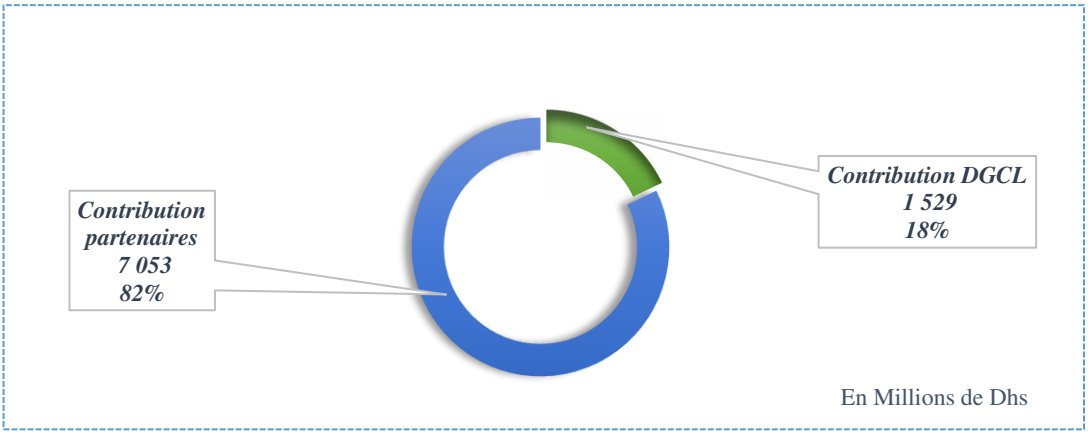
Le but ultime étant d'apporter un soutien efficace aux Collectivités Territoriales dans la mise en œuvre du processus de la Régionalisation Avancée et de booster et d'harmoniser les différentes activités des partenaires internationaux.

II. ANALYSE DES DONNEES

A. Bilan global

La Direction Générale des Collectivités Territoriales, pilote, ***27*** programmes de coopération avec ***19*** institutions internationales ou agences de coopération bilatérale.

Le montant global de ces programmes de coopération internationale s'élève à ***8.582*** Millions de Dhs dont ***1.529*** Millions de Dhs au titre de la contribution de la DGCT, soit ***18%***. Le reste, ***7.053*** Millions de Dhs, constitue la contribution des partenaires internationaux.



Cette contribution des partenaires internationaux se présente sous forme, soit de dons, soit de prêts ou de versements au Budget Général de l'Etat.



Les prêts accordés pour l'accompagnement des Collectivités Territoriales s'élèvent à ***4 Milliards*** de Dhs, soit ***57%*** du montant des contributions des partenaires internationaux et concernent le programme d'appui à la performance des communes (3 Milliards de Dhs accordés par la Banque Mondiale et 1 Milliard de Dh accordé par l'AFD).

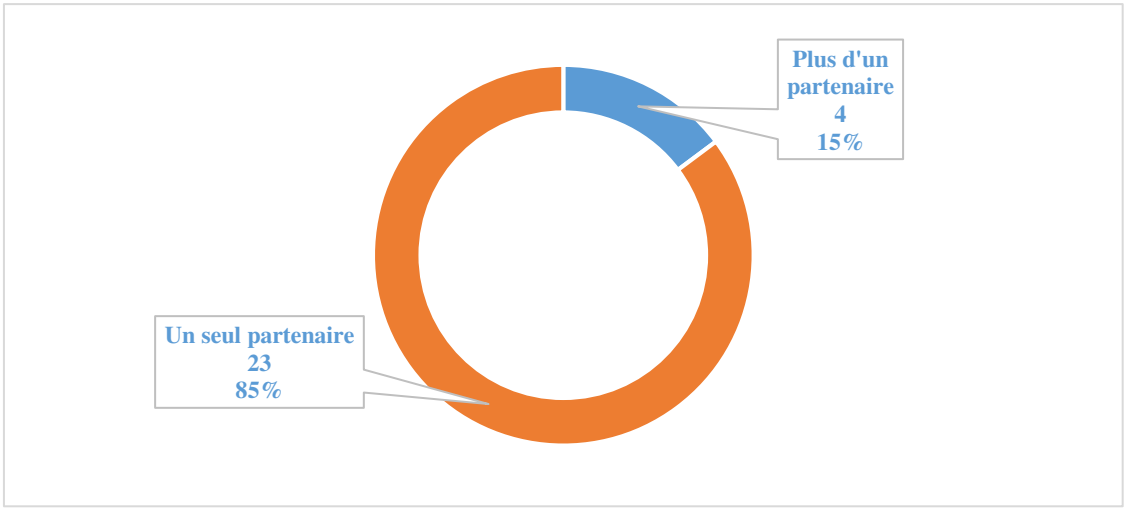
Quant aux versements au Budget Général de l'Etat, il concerne le programme axé sur les résultats-déplacements urbains-PPR pour un montant de 2 Milliards de Dhs.

B. Bilan par partenaires

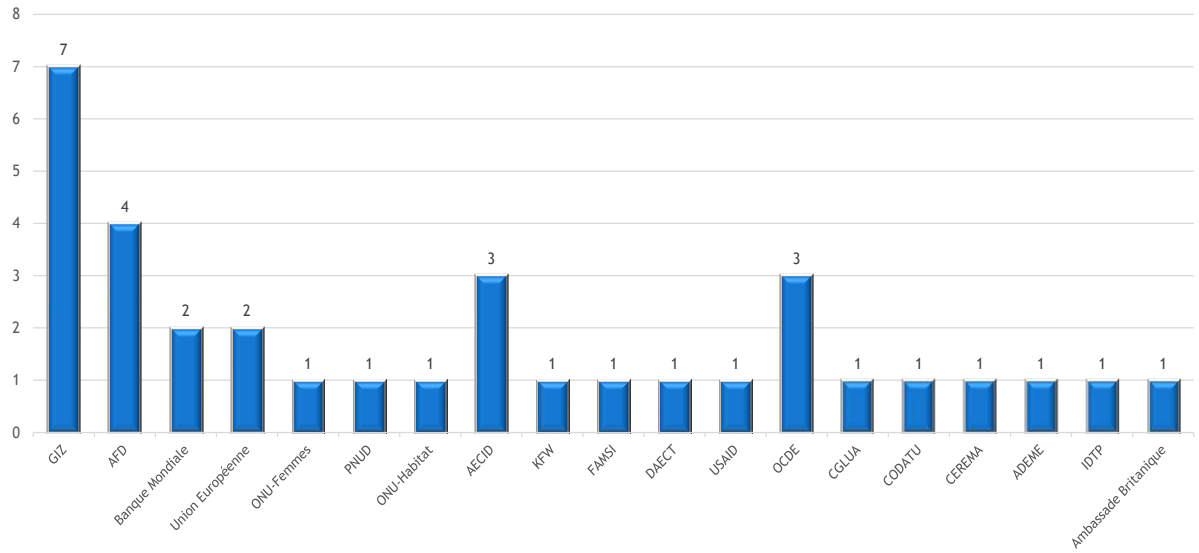
Plusieurs bailleurs de fonds ou agences de coopération internationale collaborent avec la DGCT pour mener les programmes de coopération à même d'améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales.

Ces agences ou bailleurs de fonds interviennent soit individuellement ou en groupement dans la conduite des programmes de coopération.

Ainsi, sur les 27 programmes de coopération internationale, ***4*** sont menés conjointement par plusieurs agences de coopération ou bailleurs de fonds, soit ***15%***. Le reste, ***23*** programmes sont menés par un seul partenaire.



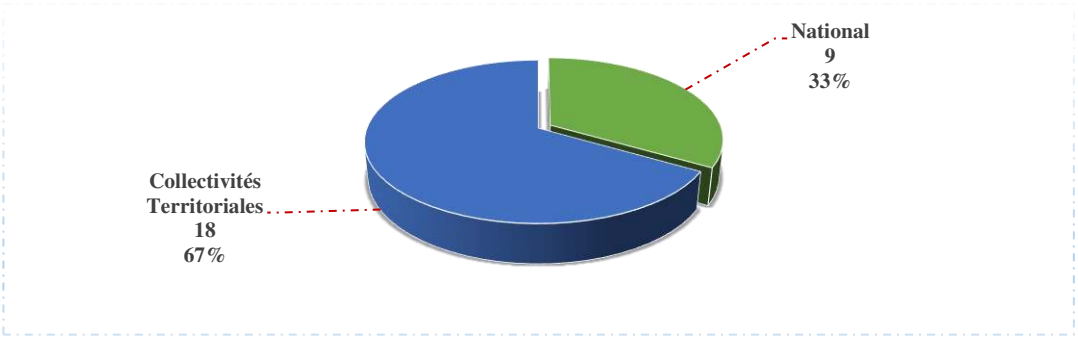
L'on remarque que la ***GIZ***, agence de coopération allemande, est très active dans ses relations avec la DGCT puisqu'elle contribue à ***7*** programmes de coopération, dont 5 à titre individuel et 2 autres programmes en partenariat avec d'autres acteurs de coopération internationale. Elle est suivie par ***l'AFD*** avec ***4*** programmes dont deux en partenariat avec d'autres acteurs de la coopération internationale.



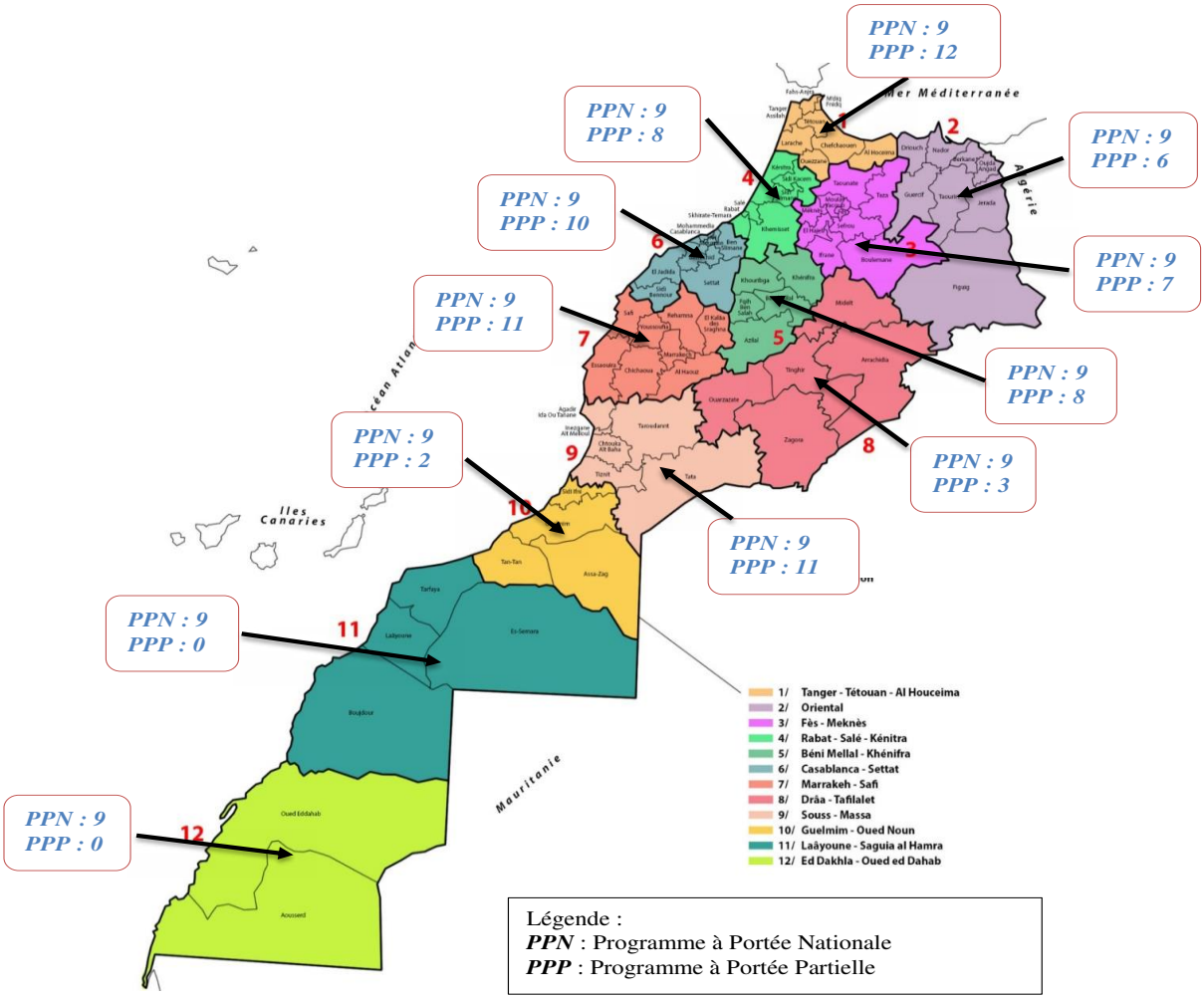
C. Étendue territoriale des programmes

Généralement, les programmes de coopération internationale menés par les agences de coopération ou bailleurs de fonds sont testés au niveau de quelques collectivités territoriales cibles ou pilotes avant d'être généralisés à l'ensemble des collectivités territoriales du Royaume.

Aussi, est-il remarqué que sur les 27 programmes en cours d'exécution, uniquement ***9*** programmes concernent l'ensemble des Régions, soit ***31%***. Le reste, soit ***18*** programmes touchent un échantillon de collectivités territoriales réparti entre les 3 niveaux de décentralisation (Régions, Préfectures/Provinces ou Communes).



La répartition géographique des 27 programmes de coopération internationale se présente comme suit :

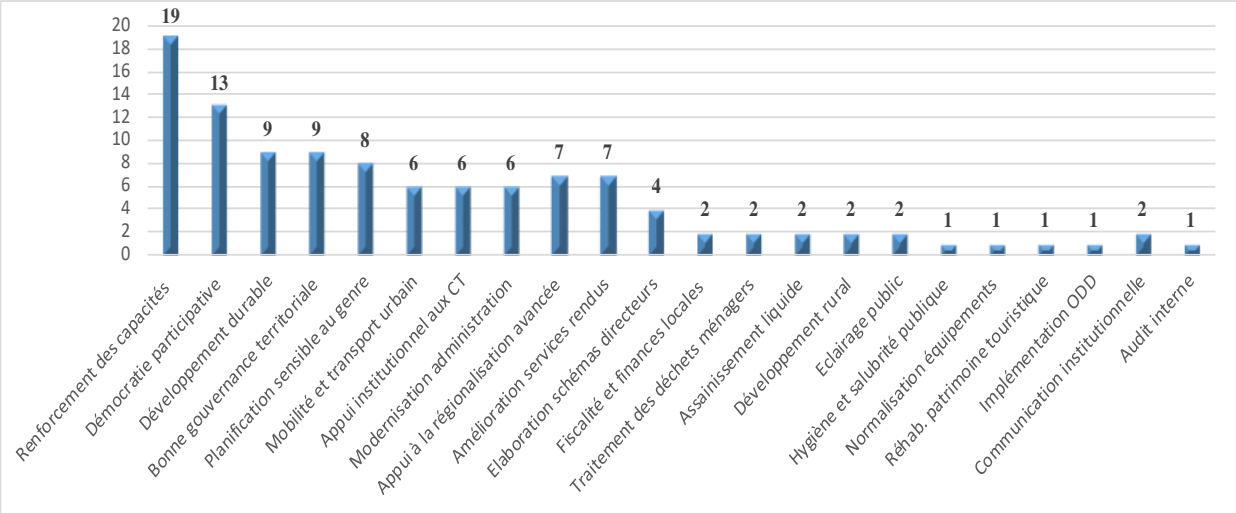


Ainsi, l'on remarque que les programmes à portée partielle, au nombre de 18, et qui sont testés sur un échantillon réduit de collectivités territoriales concernent plus particulièrement les 3 Régions de Casablanca-Settat avec 10 programmes, Marrakech-Safi et Sous-Massa avec 11 programmes chacune.

D. Thématiques traitées

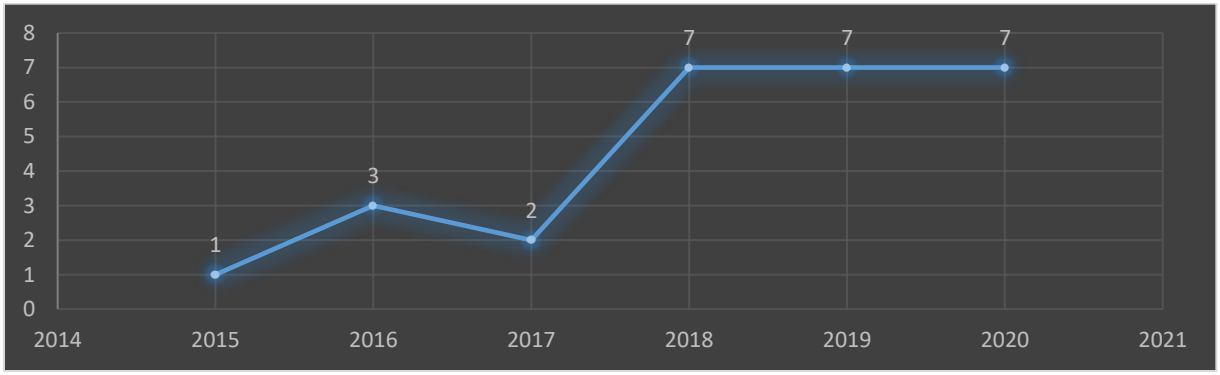
Les programmes de coopération internationale touchent plusieurs thématiques ayant un lien direct avec les attributions et le fonctionnement des collectivités territoriales.

L'exploitation de ces données a permis de faire ressortir que la thématique du « Renforcement des capacités des élu-e-s et cadres territoriaux » est présente dans ***19*** programmes de coopération, suivie par la thématique « Démocratie participative » dans ***13*** programmes, celle du « Développement durable » dans ***9*** programmes, etc.



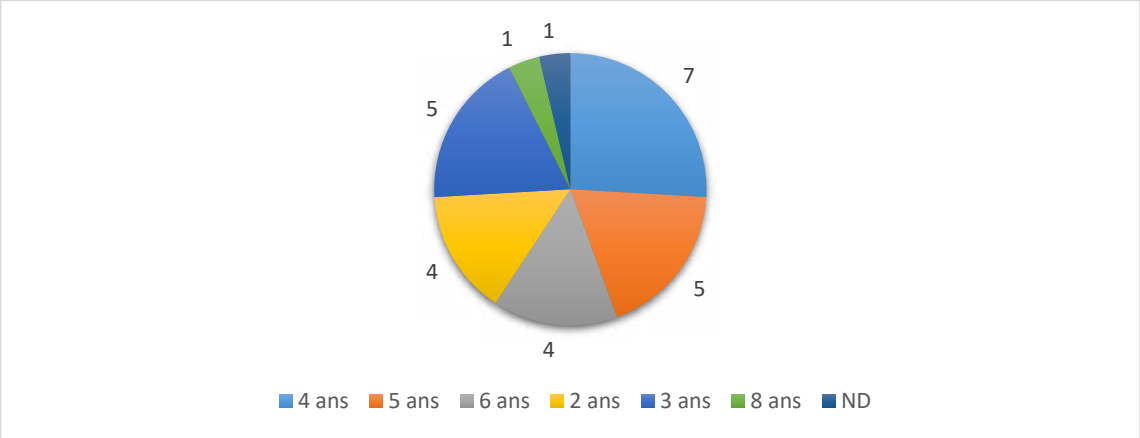
E. Echéancier des programmes

Sur les 27 programmes en cours d'exécution, 7 ont été entamés annuellement à partir de 2018 jusqu'à 2020.



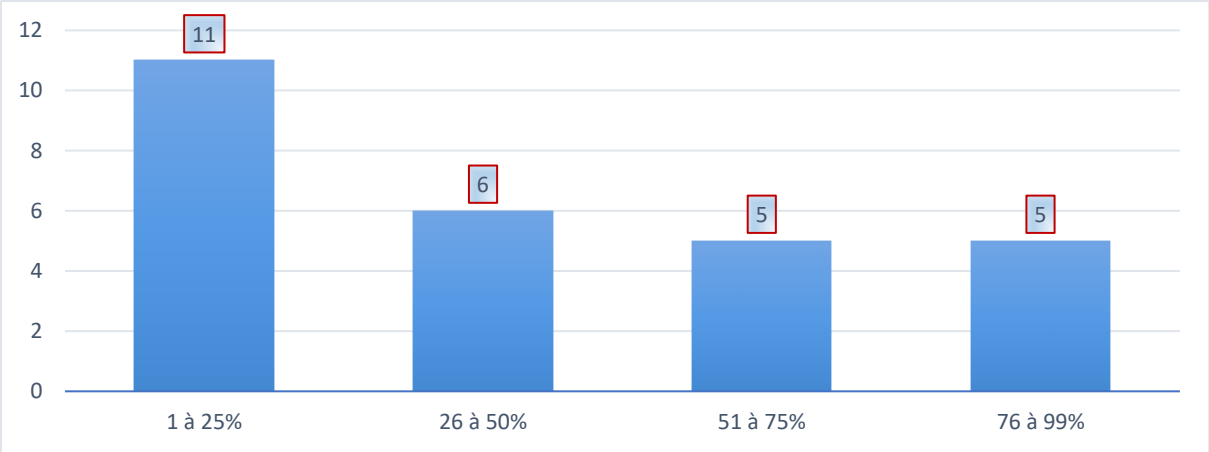
Le plus ancien programme toujours en exécution a été lancé en 2015, il s'agit du projet pilote pour la création des opportunités d'emplois dans le secteur de l'assainissement rural au Maroc « CESAR », initié par l'AFD et piloté par la Direction des Réseaux Publics Locaux.

Par ailleurs, la durée moyenne d'exécution de ces programmes est de 4 ans. Elle varie entre 2 ans (4 programmes) et 8 ans (1 programme).

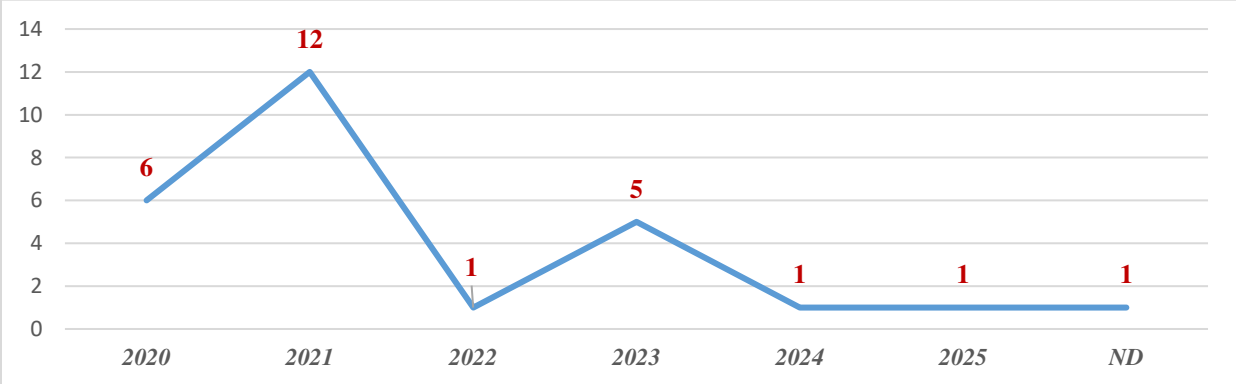


F. État d'avancement des programmes

Tous les programmes connaissent un taux d'avancement qui se présente comme suit :



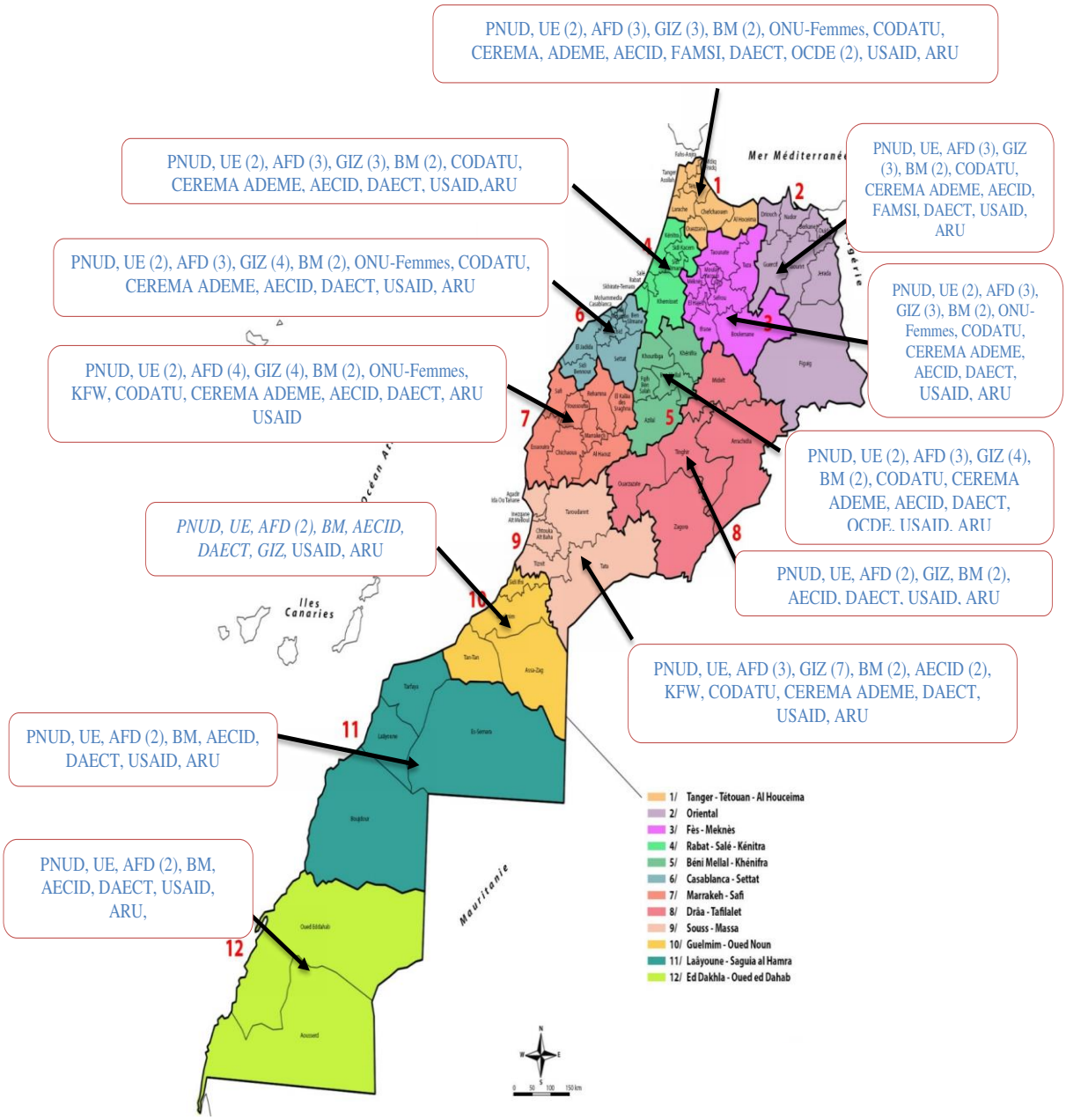
Par ailleurs, l'année 2020 a connu, l'achèvement de ***6*** programmes de coopération et celle de 2021 verra en principe l'achèvement de ***12*** autres programmes, soit ***69%*** des programmes de coopération (18 programmes sur les 27 en cours).



G. Régions d'intervention des partenaires

Comme cela a été mentionné plus haut, 18 programmes sur les 27 en cours ont une portée régionale. Les partenaires internationaux choisissent quelques collectivités territoriales pilotes pour mener leurs programmes de coopération.

Ainsi, la répartition géographique des zones d'intervention des partenaires internationaux se présente comme suit :



Cette carte géographique démontre à plus d'un titre que certaines Régions du Royaume sont les plus prisées dans l'expérimentation des programmes de coopération réalisés par les partenaires internationaux.

III.CONCLUSION

D'ici fin 2021, 18 programmes de coopération internationale sur 27 en cours d'exécution seront achevés. D'où, la nécessité pour la DGCT de négocier, dès maintenant, avec les institutions internationales et les agences de coopération bilatérale de nouvelles générations de programmes de coopération qui touchent les différents domaines et compétences des collectivités territoriales et qui vont accompagner les Collectivités Territoriales dans la nouvelle phase de régionalisation avancée 2021-2026.

A cet effet, la DGCT a organisé, le 9 Juillet 2021, un webinaire auquel ont participé l'ensemble des agences de coopération internationale partenaires et au cours duquel le Plan d'Action Stratégique de la DGCT 2021-2023 a été présenté, ainsi que ce bilan et les thématiques futures qui pourraient faire l'objet des programmes de coopération internationale à conclure avec les différents partenaires.

Les objectifs spécifiques recherchés derrière la tenue de ce webinaire consistaient, notamment à :

✓ Eviter les redondances des thématiques traitées par les programmes de coopération internationale ;
✓ Partager les thématiques traitées de manière équilibrée entre les différentes agences de coopération à même de viser le maximum des thématiques touchant la vie des Collectivités Territoriales ;
✓ Répartir décemment les expériences pilotes menées dans le cadre de ces actions de coopération sur l'ensemble des Régions du Maroc ;
✓ Orienter les futures actions de coopération vers de nouveaux domaines de compétences des Collectivités Territoriales non touchés par les actions en cours de réalisation.